



L'impact de la COVID-19 sur la création de nouvelles entreprises en Belgique

Les données relatives à la création de nouvelles entreprises ne donnent qu'une image partielle de l'impact économique de la COVID-19. Ces données étant publiées tous les mois, elles permettent néanmoins d'estimer cet impact plus rapidement que les données sur la situation financière des entreprises existantes, qui ne sont disponibles qu'une fois par an et avec un certain retard. Vu le rôle important des nouvelles entreprises pour l'innovation et le dynamisme des branches d'activité, les chiffres sur les créations de nouvelles entreprises peuvent également donner une indication des séquelles économiques durables laissées par la crise sanitaire actuelle et des glissements éventuels d'activité.

La COVID-19 aura indubitablement des répercussions très négatives sur le système de soins de santé, mais également sur l'économie belge. Jamais notre pays n'aura enregistré autant de fermetures forcées de commerces et d'annulations d'événements pour une longue période et les mesures d'aide accordées aux particuliers, aux entreprises et aux indépendants sont sans précédent. Tout comme l'incertitude planant sur la propagation du coronavirus dans le futur, ces facteurs compliquent les projections de l'impact économique.

On admet généralement qu'en raison de problèmes de liquidité qui déboucheront sur des problèmes de solvabilité, on enregistrera une augmentation sensible du nombre de faillites d'entreprises en automne, surtout dans les branches les plus durement touchées par les fermetures forcées¹. Comme les données d'entreprises fiables, telles que les comptes annuels déposés par les sociétés, ne sont disponibles qu'après un certain temps, suivre cette situation est problématique.

Outre le nombre croissant de faillites, la COVID-19 pourrait également entraîner une nette baisse du nombre de nouvelles entreprises, comme ce fut le cas lors de la 'grande récession' qui a suivi la crise financière de 2008. Pour la Belgique, le taux de création, qui était déjà faible par rapport à d'autres pays avant la crise, pourrait donc se dégrader encore davantage. Vu que les nouvelles entreprises contribuent sensiblement à la croissance de l'emploi et de la

valeur ajoutée et à l'introduction de nouveaux biens et services sur le marché, cette baisse pourrait continuer à peser sur l'économie à moyen terme.

En ce qui concerne la création de nouvelles entreprises, des chiffres récents permettent de suivre cette évolution mois après mois. Ainsi, les Open Data de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) du SPF Économie donnent des informations actuelles sur la date de début de la première situation juridique des personnes morales. Des chiffres mensuels récents sur le nombre de nouveaux assujettis à la TVA ont également été publiés par Statbel, l'Office belge de statistique. Cet article compare brièvement ces données pour les premiers mois de 2020 à celles des années précédentes afin de se faire une première idée de l'impact de la COVID-19 sur la création de nouvelles entreprises en Belgique.

Le graphique 1 compare le taux de création d'entreprises au cours des dernières années. Ce taux représente le rapport entre le nombre de nouveaux assujettissements d'un mois donné et le nombre total d'assujettis de ce mois (en pour cent). Il donne ainsi une indication du nombre de nouvelles entreprises au sens large². Pour 2020, le taux de création est connu pour les cinq premiers mois de l'année. Le graphique présente également la moyenne mensuelle pour les années 2015-2018 ainsi que les chiffres mensuels pour 2019. Le nombre d'assujettissements à la TVA suit clairement un effet mensuel et trimestriel³. Le nombre d'assujettissements est

¹ Un arrêté royal publié au Moniteur belge du 24 avril 2020 prévoyait un gel temporaire de la procédure de faillite pour les entreprises lourdement touchées par la crise du coronavirus mais qui étaient encore en bonne santé financière jusqu'au 18 mars. Le gel temporaire a pris fin le 17 juin. Les chiffres les plus récents de Statbel sur le nombre de faillites enregistrées en Belgique donnent par conséquent des nombres plus faibles en 2020 qu'en 2019 pour les mois de mars à juin. Malgré la publication mensuelle de ces chiffres par Statbel, l'impact de

la COVID-19 sur le nombre de faillites ne pourra donc être vérifié que dans quelques mois.

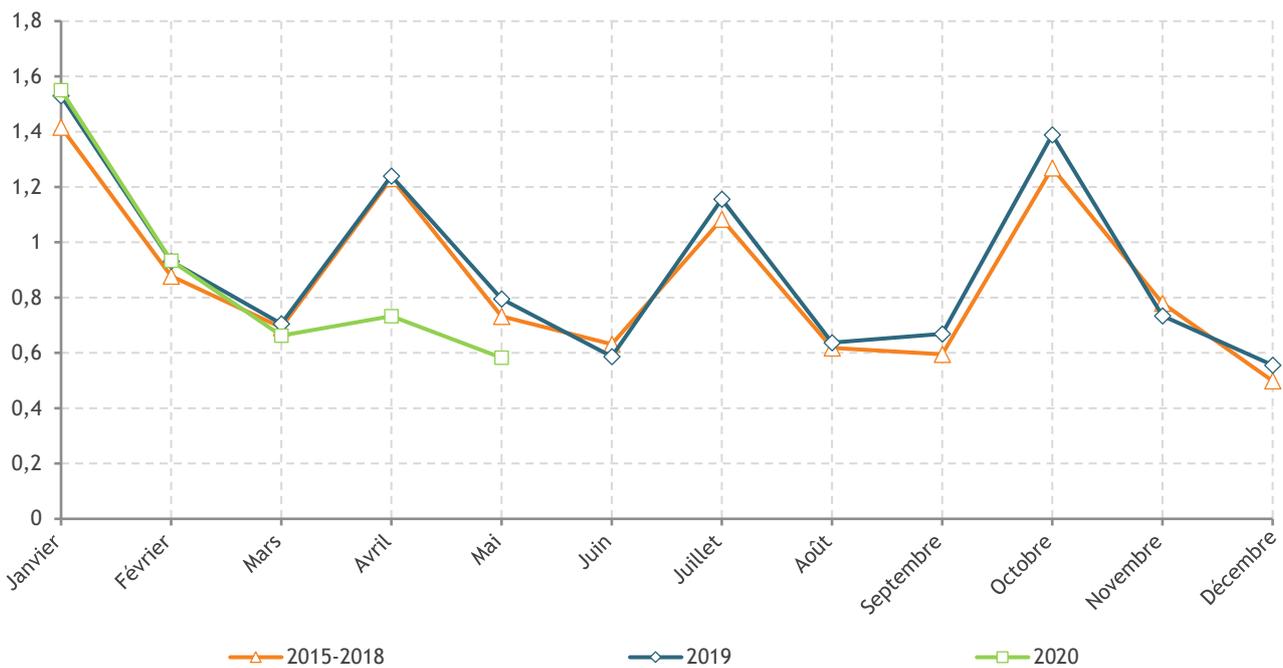
² Sont assujetties à la TVA, les personnes qui, dans l'exercice d'une activité économique, livrent des biens ou fournissent des services visés par le code de la TVA de manière indépendante et habituelle. Cela englobe donc également les indépendants sans société.

³ Les entreprises ayant un chiffre d'affaires de maximum 2 500 000 euros (hors TVA) peuvent opter pour les déclarations TVA trimestrielles.

le plus élevé en janvier et diminue ensuite progressivement, avec des pointes en avril, juillet et octobre. Alors que le taux de création de janvier et février 2020 était encore, tout comme en 2019, supérieur à la moyenne pour la période 2015-2018, il est retombé en mars à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019 et à la moyenne pour 2015-2018.

L'impact le plus important a été enregistré en avril 2020 avec un taux de création inférieur de 40 % à celui d'avril 2019. En mai 2020, le taux de création a été encore plus faible, mais cela s'explique par l'effet mensuel et trimestriel. Par rapport à mai 2019, la baisse est « à peine » de 27 %.

Graphique 1 : Taux de création des assujettis à la TVA
en %



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

Les fichiers Open Data de la BCE du SPF Économie contiennent des données encore plus récentes sur la création d'entreprises. Le graphique 2 montre le taux de création pour les sept premiers mois de 2020 par rapport à 2019 et la moyenne pour la période 2015-2018 pour laquelle des données sont disponibles pour les douze mois⁴. Le taux de création exprime le rapport entre le nombre d'entreprises qui ont été créées au cours d'un mois donné (selon la date de début de la première situation juridique) et le nombre total d'entreprises ayant le statut 'active' dans la Banque-Carrefour des Entreprises⁵. Tout comme pour le nombre de nouveaux assujettis à la TVA, la création

d'entreprises présente un effet mensuel marqué. En janvier et février de cette année, le taux de création était plus élevé qu'au cours des mois correspondants de l'année 2019 et plus élevé encore que la moyenne sur la période 2015-2018. En mars, le taux de création était déjà retombé en dessous de la moyenne pour 2015-2018, ce qui était d'ailleurs également le cas en 2019. Tout comme pour le nombre de nouveaux assujettis à la TVA, l'impact de la COVID-19 s'est – sans surprise – essentiellement fait sentir en avril et mai 2020. Le niveau aussi élevé du taux de création en juin et juillet de cette année par rapport à la même période en 2019 et sa supériorité par rapport à la moyenne pour 2015-2018

⁴ Dans le calcul, seules les sociétés privées belges sont prises en compte, mais les associations sans but lucratif, les entités étrangères et les associations de copropriété notamment ne sont pas incluses dans les chiffres. Il en va de même pour les indépendants sans société assujettis à la TVA.

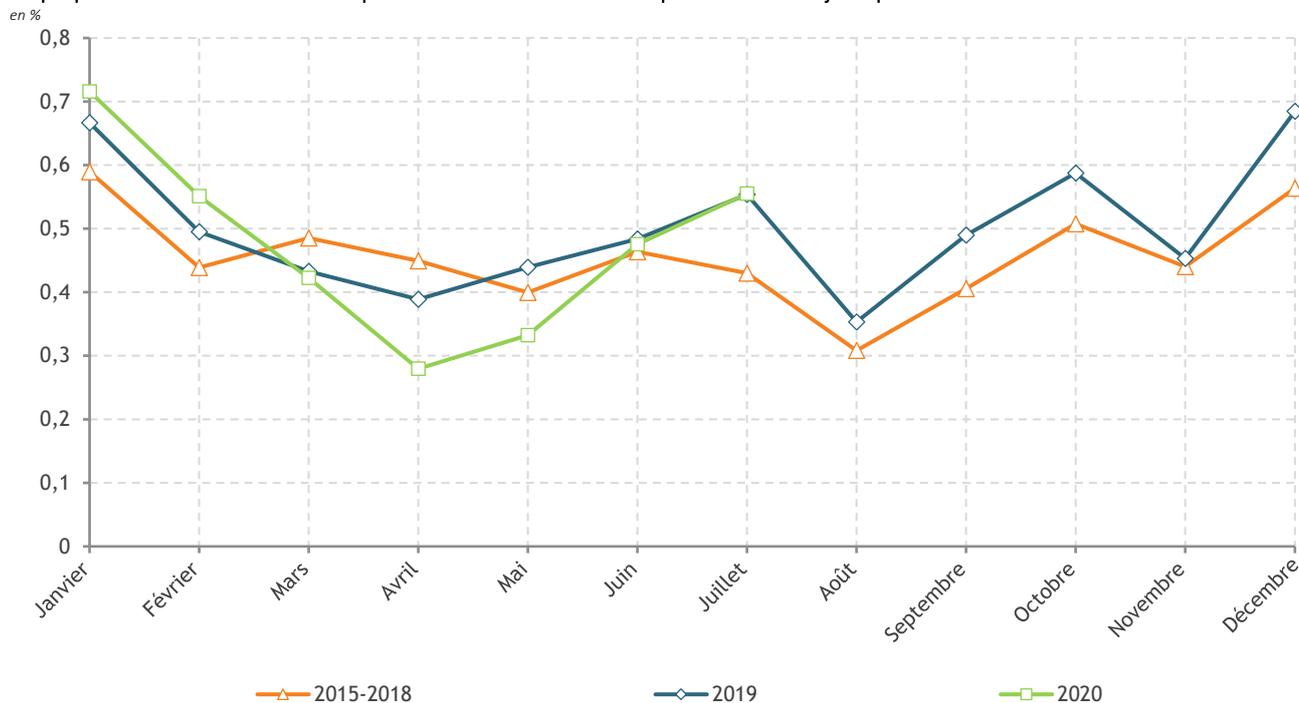
⁵ Le statut 'actif' ne signifie pas nécessairement que les entreprises mènent encore des activités économiques. Pour certaines d'entre elles, une procédure de faillite ou de liquidation a été ouverte. Par

conséquent, le nombre total d'entreprises pris en compte est certainement surestimé. Ceci explique, outre le concept d'entreprise différent, l'écart de taux de création entre les graphiques 1 et 2. Statbel fournit aussi des données sur le nombre d'entreprises actives et le nombre de créations et de cessations (Démographie des entreprises actives du secteur marchand) mais les chiffres les plus récents datent de 2017.

sont, quant à eux, un peu plus surprenants. Même si cela s'explique pour partie par un mouvement de rattrapage par rapport à la forte diminution enregistrée en avril et mai, il est

tout de même encourageant d'observer que l'impact négatif sur la création d'entreprises se limite – pour l'instant du moins – à avril et mai.

Graphique 2 : Taux de création des entreprises selon la date de début de la première situation juridique



Source : Propres calculs sur la base des Open Data de la BCE, SPF Économie (téléchargement et mise à jour le 3 août 2020).

En janvier et février 2020, le taux de création était en moyenne 16 % plus élevé qu'au cours des mêmes mois en 2019. Si cela s'était également vérifié pour les mois de mars à juillet, 3 162 entreprises de plus qu'aujourd'hui auraient été créées au cours de ces mois. D'après ce raisonnement hypothétique, il y aurait eu aussi un déficit d'environ 750 créations d'entreprises en juin et juillet 2020, en dépit de l'évolution relativement favorable par rapport à avril et mai.

La publication mensuelle de ces données permettra de suivre de près l'évolution et les éventuels effets négatifs d'une deuxième vague de coronavirus en Belgique sur la création d'entreprises.

Il est déjà manifeste que l'impact économique de la COVID-19 variera sensiblement selon les branches d'activité. Les Open Data de la Banque-Carrefour des Entreprises renseignent également, certes avec un certain retard, la branche à laquelle appartiennent les entreprises créées. Une comparaison entre l'année 2020 et les précédentes n'est pertinente que jusqu'au mois d'avril. Les effets les plus

négatifs étant enregistrés en avril, la comparaison donne une indication sur les branches qui seront les plus touchées par la crise et sur les éventuelles branches où des entrepreneurs percevraient des opportunités dans un changement d'activité économique, temporaire ou non.

Le tableau 1 montre les 10 branches où le nombre de créations d'entreprises a le plus baissé, en termes absolus, en avril 2020 par rapport à avril 2019, tandis que le tableau 2 liste les branches où les créations ont le plus progressé⁶. Sans surprise, le secteur horeca accuse le plus net recul du nombre de créations d'entreprises (Restaurants et services de restauration mobile, Débits de boissons et Traiteurs et autres services de restauration). La plus forte baisse, en termes relatifs, se situe dans les Autres transports terrestres de voyageurs (94 %) et les Activités de nettoyage (79 %). Certaines activités de construction ont également subi un fort repli, à l'instar des Autres services personnels (notamment Blanchisserie-teinturerie, Coiffure et soins de beauté, Entretien corporel).

⁶ Le calcul se fonde sur les codes NACE à trois chiffres, attribués aux entreprises en fonction de leur activité principale (TVA).

Parmi les 150 branches, 102 totalisent en avril 2020 un nombre inférieur de créations d'entreprises par rapport à avril 2019. Ces chiffres sur les créations d'entreprises permettent donc de voir plus rapidement les effets de la crise du coronavirus que les chiffres des faillites. Néanmoins, 25 branches enregistrent en avril 2020 – soit en plein 'confinement light' – un nombre plus élevé de créations d'entreprises qu'en avril 2019. Pour certaines branches du tableau 2, la COVID-19 semble expliquer la hausse des créations d'entreprises. Il s'agit par exemple des branches Conseil de gestion, Activités comptables et Autres activités des services financiers en raison sans doute d'un besoin accru de conseils dans une période financièrement difficile mais aussi d'accompagnement pour les démarches à entreprendre en vue de l'obtention des différentes mesures de soutien des autorités fédérales et régionales. La hausse des créations d'entreprises dans les branches Programmation, conseil et autres activités informatiques, Activités d'architecture et d'ingénierie et Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés pourrait révéler des conséquences plus permanentes d'une mutation accélérée des activités économiques suite à la COVID-19, de la digitalisation (e-commerce, télétravail et vidéoconférences) et des mesures sanitaires renforcées.

Tableau 1 : Les 10 branches comptabilisant le plus net recul du nombre de créations d'entreprises

Baisse du nombre et en % en avril 2020 par rapport à avril 2019

	Baisse des créations (nombre)	Taux de croissance (%)
Restaurants et services de restauration mobile	-70	-50
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	-36	-39
Débits de boissons	-32	-73
Autres services personnels	-32	-67
Autres transports terrestres de voyageurs	-31	-94
Promotion immobilière	-23	-43
Activités de nettoyage	-22	-79
Commerce de véhicules automobiles	-22	-45
Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	-21	-31
Traiteurs et autres services de restauration	-16	-73

Tableau 2 : Les 10 branches affichant la plus forte hausse de créations d'entreprises

Hausse du nombre et en % en avril 2020 par rapport à avril 2019

	Hausse des créations (Nombre)	Taux de croissance (%)
Programmation, conseil et autres activités informatiques	38	42
Conseil de gestion	26	12
Activités comptables	13	325
Activités d'architecture et d'ingénierie	9	21
Activités des sièges sociaux	6	120
Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés	6	43
Activités créatives, artistiques et de spectacle	5	45
Construction d'autres ouvrages de génie civil	3	300
Enregistrement sonore et édition musicale	3	300
Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	3	150

Quant à l'augmentation de créations d'entreprises, bien que limitée, dans les branches Activités créatives, artistiques et de spectacle en avril 2020, elle semble assez surprenante compte tenu de l'annulation des activités culturelles en mars et avril.

Les chiffres des tableaux 1 et 2 se limitent au mois d'avril. La publication de nouvelles données au cours des prochains mois permettra de voir plus clairement dans quelle mesure certains glissements d'activité ont été temporaires et pour quelles branches la COVID-19 aura des conséquences plus durables sur la création d'entreprises.